

#grippe #vaccination #essonne #cpam

Contre la grippe, la meilleure des protections, c'est la vaccination !

L'Assurance Maladie invite durant l'hiver, jusqu'au 31 janvier 2020, les personnes de 65 ans et plus, ou atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire ...), les femmes enceintes à se faire vacciner pour se protéger contre la grippe et ses complications.

Plus de 200 000 Essonnais ont reçu de leur caisse d'assurance maladie une invitation accompagnée d'un bon de prise en charge à 100% du vaccin et d'un flyer mentionnant les « 5 bonnes raisons de se faire vacciner contre la grippe ».

L'an dernier, en Essonne, moins d'une personne sur deux pour qui la grippe présente un risque de complications, parfois graves, s'est fait vacciner. Ce taux reste insuffisant.

A l'approche de l'hiver, la vaccination contre la grippe reste le premier geste de protection à adopter vis-à-vis de soi-même et de ses proches.

L'Assurance Maladie repart en campagne.

Spots télé, annonces presse, page Facebook..., l'Assurance Maladie lance une nouvelle **campagne de communication**, avec la signature « *Cette année encore, la grippe va faire très mal. Protégez-vous contre la grippe, vaccinez-vous* ».

Ce message de sensibilisation circulera dans tout le département sur les abribus de l'Essonne du 25 novembre au 8 décembre et sur certains bus du 4 au 17 décembre.